Image not found or type unknown

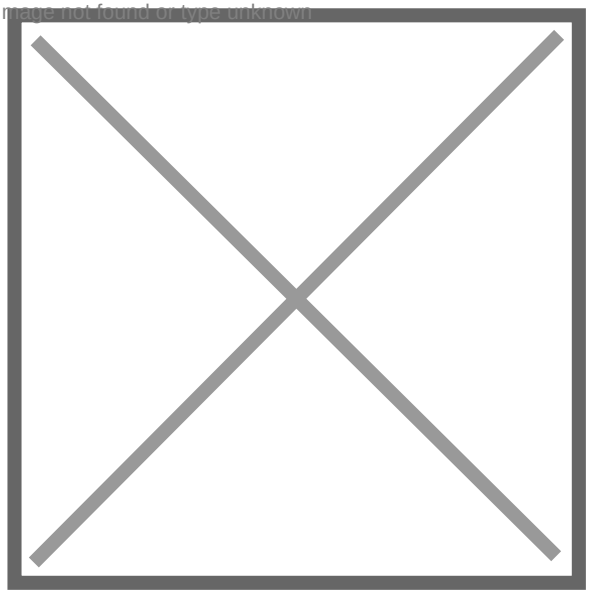

Mes droits de fin de contrat

Par **mariatou**, le **19/02/2014** à **16:21**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDDI (contrat à durée déterminé d'insertion).
J'ai effectuer un premier contrat de 4 mois, ensuite un renouvellement de 12 mois et pour finir un contrat de 4 mois qui arrive à terme le 28 Février.

Mon employeurs ne respecte pas les droit salariale et j'ai peur de ne pas toucher d'indemnité à cette issue.

S'agisant d'un CDDI pouvant aller jusqu'à 24mois j'ai préféré l'écourté pour cause de toutes ces magouilles internes.

D'ailleurs mon employeur ne m'a jamais payé mes heures supplémentaires.

J'ai plusieurs questions:

1.Aurais- je le droit à mes indemnités chômage et précarité?

2.Ai- je le droit de réclamer mes heures supplémentaires?

Merci d'avance

Par **moisse**, le **19/02/2014** à **17:14**

Bonsoir,
Vous êtes éligible aux allocations de chômage.
Par contre pas d'indemnité de précarité à la fin d'un contrat d'insertion.
Vous avez le droit au paiement des heures supplémentaires.

Par **Lag0**, le **19/02/2014** à **22:07**

[citation]Vous êtes éligible aux allocations de chômage. [/citation]
Bonjour,
Je n'en suis pas si sur, car tout dépend de ce que l'on entend par :
[citation]S'agisant d'un CDDI pouvant aller jusqu'à 24mois **j'ai préféré l'écourté** pour cause de toutes ces magouilles internes. [/citation]
écourter de quelle manière ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés